

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2014

Convocation du 29 octobre 2014

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Dominique CHANSARD, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Patrice RICHARD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY, Marc PORTIL

Absent : néant

Secrétaire de séance : Christelle LACHAUD

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle accepte le compte-rendu du dernier conseil municipal : accepté et signé à l'unanimité.

Suite aux dernières élections municipales de mars 2014 et afin de constituer les commissions communales des impôts directs, M. GARRIGUE propose aux membres du conseil municipal la liste ci-dessous des commissaires titulaires et suppléants qui intégreront ladite commission :

1. **Commissaires titulaires :** M. FABRE Raymond, M. DUMONTEIL Marcel, M. GRELIER Alain, M. PORTIL Marc, M. DUVERNEUIL Patrick, M. BOURGEOIS Claude, M. FOURNET Sébastien, M. LONGUEVILLE Abel.

Propriétaires hors commune : Mme LACROIX Monique, Mme MALIER Catherine

Propriétaires de bois (sur la commune) : M. DUMONTEIL Maurice, M. ARRETCHÉ Jean-Pierre

2. **Commissaires suppléants :** M. BOURGEOIS André, M. LACHAUD Pierre, M. NEDELEC Claude, Mme DUBUSSY Hélène, M. FARGE Charles, Mme LABRUE Annie, M. CHAUVEAU Jean, M. PINCHAULT Patrice.

Propriétaires hors commune : M. GUENOIS Jean-Marie, M. GUICHARD Gérard

Propriétaires de bois (sur la commune) : M. AMBLARD Robert, M. LUKAS Mickaël

L'ensemble du conseil approuve la composition de la commission.

M. GARRIGUE indique qu'il faut fixer le taux de la taxe d'aménagement. M. GARRIGUE souhaite la laisser à 2.5% et par conséquent ne pas l'augmenter. Les abris de jardin d'une surface de moins de 20 m² seront exonérés. L'ensemble du conseil est d'accord.

M. GARRIGUE revient sur la demande concernant un certificat d'urbanisme et un permis de construire pour le terrain de Mme SALVADORI Monique. Ce problème a déjà fait l'objet d'un débat lors du précédent conseil municipal. Pour mémoire, suite à une erreur sur le certificat d'urbanisme (erreur qui n'incombe pas à la commune), il était demandé à la commune de financer à hauteur de 1 800 € les 24 mètres manquants de réseau électrique afin de permettre une construction.

L'ensemble du conseil municipal reste contre cette prise en charge par la commune mais se réserve, néanmoins, le droit d'accorder le certificat d'urbanisme si le propriétaire prend à sa charge le coût pour les 24 mètres de réseau électrique.

M. GARRIGUE souhaite valider la convention pour la location de la salle des fêtes ainsi que les tarifs. En plus de Mme JEUNE, personne référente pour la location, M. LARNAUDIE-JOLY Jacques se propose pour lui venir en appui.

Les tarifs sont donc revus à la baisse comme cela avait été évoqué lors du conseil municipal du 26 mai 2014. Les tarifs appliqués seront désormais les suivants :

- 1 journée de 9 h à 18 h => 50 € pour les occupants de Chalagnac, 70 € pour les extérieurs,
- 1 week-end du samedi 9 h au lundi 9 h => 130 € pour les occupants de Chalagnac, 180 € pour les extérieurs,
- 1 réunion simple sans repas => 30 € pour les occupants de Chalagnac, 50 € pour les extérieurs,
- Gratuit pour les associations locales.

L'ensemble du conseil est d'accord.

M. GARRIGUE soumet aux membres du conseil un devis de l'entreprise ZEP d'un montant de 207.24 €. Ce devis a pour objet l'achat de fournitures (savons, papier) pour l'installation de 2 essuie-mains automatiques et de 2 distributeurs de savons dans les toilettes de la salle des fêtes. Le matériel reste la propriété de l'entreprise ZEP, seules les fournitures sont à la charge de la commune. La maintenance est gratuite en cas de panne. Le devis est accepté à l'unanimité.

Mme CORNUT annonce que l'association 1 2 3 écoles organisera la fête de Noël à l'école le 12 décembre à partir de 18 heures. En vue de l'organisation de cette fête, Mme CORNUT demande à la commune la mise en place de barrières et de ruban de sécurité autour de l'église afin que les voitures ne s'y garent pas et ne gênent pas le passage de la calèche. De même, la mairie prêtera les tables nécessaires pour la soirée.

M. GARRIGUE informe que la bibliothèque municipale de Vergt demande une participation financière pour son fonctionnement : 5 habitants de la commune y vont. L'ensemble des membres du conseil municipal décide d'attribuer une aide de 20 € (participation prise sur le budget 2015).

M. GARRIGUE informe que le SMD3 a publié le magazine Géotrie et qu'il est demandé à la commune d'en faire la distribution. Il est convenu qu'il sera distribué en même temps que le petit journal de Chalagnac, début janvier 2015.

M. GARRIGUE indique la nécessité de mettre en place le document unique pour les risques du personnel. La commune adhère au lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels réalisée par la communauté de communes. La personne référente, sur ce dossier, sera Fanny CORNUT.

M. GARRIGUE présente le devis de M. COUE, électricien à Creyssensac et Pissot pour l'appareillage électrique de la grange soit 1 018 € HT. Certains membres du conseil s'interrogent sur le montant du devis par rapport aux travaux mentionnés. M. GARRIGUE informe que les travaux ne sont pas prévus pour cette année et qu'un point sera refait début 2015.

M. GARRIGUE indique qu'il a pris la décision de faire changer la VMC pour le logement du presbytère pour un montant de 330 €, vu le risque de dégradation trop important.

M. GARRIGUE aborde le calendrier des manifestations pour le début de l'année 2015. Les vœux du maire et la dégustation de la galette des rois auront lieu le 10 janvier 2015 à 18 heures. Le repas des anciens aura lieu le 24 janvier. Les membres du conseil s'occupent de faire faire des devis à différents traiteurs afin d'organiser au mieux ce repas.

La séance est levée à 23H00.